



Divorce/Dissolution du partenariat enregistré aux Pays-Bas: inscription dans le registre suisse de l'état civil

23.02.2023

Documents à soumettre pour un divorce

- [Questionnaire concernant le divorce / la dissolution du partenariat enregistré](#)
- Jugement de divorce, copie légalisée par le tribunal compétent
(Door de rechtbank gelegaliseerde kopie van de echtscheidingsbeschikking)
- Acte de divorce
(Echtscheidingsakte)

Documents à soumettre pour une dissolution du partenariat enregistré

- [Questionnaire concernant le divorce / la dissolution du partenariat enregistré](#)
- Acte de dissolution du partenariat enregistré
(Akte ontbinding van geregistreerd partnerschap)
- Si une décision de justice a été prononcée:
Jugement de dissolution du partenariat enregistré, copie légalisée par le tribunal compétent
(Door de rechtbank gelegaliseerde kopie van ontbinding van geregistreerd partnerschap)

Obtention des documents

Les documents sont émis par l'office de l'état civil/le tribunal où l'événement a eu lieu/a été prononcé. L'acte de divorce doit être demandé auprès de la commune dans laquelle le mariage a été célébré. Si le mariage a eu lieu en dehors des Pays-Bas, l'acte doit être commandé auprès de la commune de La Haye.

Informations supplémentaires

Les actes avec signature et tampon des communes ou des tribunaux doivent nous être envoyés par courrier en **original et émis il y moins de 6 mois**.

Centre consulaire régional Benelux
Lange Voorhout 42
2514 EE La Haye
Pays-Bas

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés.

Tous les documents sont vérifiés par la représentation suisse et transmis aux autorités suisses compétentes par le biais d'un courrier interne afin d'être transcrits dans le registre de l'état civil suisse. Le délai de transcription est de plusieurs mois. Dès réception d'une confirmation de transcription, vous serez informé.

Veillez contacter le Centre consulaire régional à La Haye dans les cas suivants :

- L'événement d'état civil n'a pas eu lieu aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse
- Vous souhaitez changer votre nom en Suisse par une déclaration concernant le nom

Emoluments

L'inscription de l'événement dans le registre d'état civil suisse est gratuite pour les documents provenant des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg.